

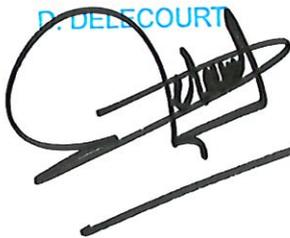
Délibération du Comité Syndical
Séance du 26 octobre 2020

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 25
Votant : 27

Détail des votes
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :
26-10-2020
Et publication du :
05-11-2020

Le Président

D. DELECOURT


L'an deux mil vingt, le 26 octobre, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 19 octobre 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 19 octobre 2020.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, COURTOIS Jean-Louis, PAILLART David, DEMULIER Jérôme, Vice-Présidents.

Messieurs BOULET Jean-Luc, BOUTON Guillaume, CALLAUX Yves, DEGUERRE Alain, DUBOIS Mikaël, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, MAENHOUT Roger, MASCLET Frédéric, SENECHAL Hubert, VYNCKE Didier, WALLET Frédéric, WALLERAND Emmanuel, WITKOWSKI Gérard et ZBOINSKI Philippe.

Mesdames BRAEM Christel, MORIEUX Corinne et VIVIER Ewa.

Absents excusés : Messieurs BOSSART Steve, DOUVRY Jean-Marie, DRUMEZ Philippe et SENECHAL Hubert.

Procurations :

Monsieur BOSSART Steve à Monsieur GOUDSMETT Gilles
Monsieur SENECHAL Hubert à Monsieur DEMULIER Jérôme

A été nommé secrétaire : Monsieur CALLAUX Yves

2020/10/N°1

Domaine d'Intervention : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
**CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET ELECTION
DES MEMBRES**

Rapporteur : Monsieur TRACHE Bruno

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il convient de procéder à la constitution et à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent pour la période 2020 – 2026.

Vu les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics prévoyant que le nombre de membres composant la commission d'appel d'offres d'un syndicat intercommunal est égal à celui prévu pour la composition de la commission d'appel d'offres de la collectivité comportant le nombre d'habitants le plus élevé,

Considérant que la commune membre ayant le nombre d'habitants le plus élevé compte 5000 habitants, la commission d'appel d'offres doit donc comporter 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein du Comité Syndical, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Ceci étant dit, le Comité Syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Une seule liste est présentée :

- Messieurs : VYNCKE Didier, DUPONT Jean-Michel, LEGRAND Jean-Michel, DRUMÉZ Philippe, WALLET Frédéric, membres titulaires.
- Mesdames et Messieurs : MORIEUX Corinne, VIVIER Ewa, COURTOIS Jean-Louis, DEGUERRE Alain, PAILLART David, membres suppléants.

Il est ensuite procédé au vote :

- Nombre de votants : 27
- Suffrages exprimés : 27

La liste obtient 27 voix.

Sont ainsi déclarés élus :

- Messieurs : VYNCKE Didier, DUPONT Jean-Michel, LEGRAND Jean-Michel, DRUMÉZ Philippe, WALLET Frédéric, membres titulaires.
- Mesdames et Messieurs : MORIEUX Corinne, VIVIER Ewa, COURTOIS Jean-Louis, DEGUERRE Alain, PAILLART David, membres suppléants.

pour faire partie avec Monsieur le Président du SIVOM, Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

Le Président

RIBOUELLI
SIVOM de l'Ardennes
(62138) HAISNES

28 OCT. 2020

